



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021  
Date d'affichage : 30 novembre 2021

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-165 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis du comité technique du 30 novembre 2021,  
**Annule et remplace les délibérations n°2020-129 en date du 8 décembre 2020 et n°2021-133 en date du 27 septembre 2021,**

Le tableau des effectifs est complété avec la création des postes suivants :

### Stabilisation de l'organisation multisite des ALSH

La stabilisation de l'organisation des ALSH permet de créer 3 emplois permanents afin de pérenniser les postes occupés par des agents contractuels depuis plusieurs années :

Nb	Date	Cat.	Grade	Temps (non) complet
1	01/01/2022	C	Adjoint d'animation	35,0
1	01/01/2022	C	Adjoint d'animation	25,0
1	01/01/2022	C	Adjoint d'animation	23,5

Emplois permanents dont le temps de travail est inférieur à 17,5 heures hebdomadaires pouvant être occupés par des agents contractuels au titre de l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Pour le multisite de Maringues, Randan et Thuret :

Nb	Cat.	Grade	CT
1	C	Adjoint technique	14,0
3	C	Adjoint d'animation	13,5
1	C	Adjoint d'animation	13,0
7	C	Adjoint d'animation	10,5

Pour le multisite d'Aigueperse, Aubiat et Effiat :

Nb	Cat.	Grade	CT
1	C	Adjoint d'animation	16,0
1	C	Adjoint d'animation	13,5
1	C	Adjoint d'animation	13,0
3	C	Adjoint d'animation	10,5
1	C	Adjoint technique	6,5
1	C	Adjoint technique	5,0

Mobilité interne pour un agent suite à une période de préparation au reclassement (PPR)

Nombre	Date	Cat.	Grade	Temps (non) complet
1	01/01/2022	C	Adjoint administratif	24

La création de ce poste met un terme à la même date à la convention de période préparatoire au reclassement entre l'agent et le CDG 63.

Transfert du personnel affecté à la médiathèque de Maringues (cf. délibération n° 2021-157 du 16 novembre 2021 pour la modification de l'intérêt communautaire)

Nombre	Date	Cat.	Grade	Temps (non) complet
1	01/01/2022	C	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35
1	01/01/2022	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	30

Le tableau des effectifs est désormais composé comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Temps complet	Temps non complet	Total effectif budgétaire	Effectif pourvu
Administrative	Attaché principal	A	3	0	3	1
Administrative	Attaché	A	6	0	6	5
Administrative	Rédacteur principal	B	1	0	1	0
Administrative	Rédacteur	B	2	0	2	2
Administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C	5	2	7	6
Technique	Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Technique	Ingénieur	A	1	0	1	0
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C	2	8	10	9
Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants	A	3	2	5	4
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture ppl 2 <sup>e</sup> cl.	C	0	1	1	1
Animation	Animateur	B	6	0	6	5
Animation	Adjoint d'animation ppl de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	0	0	0	0
Animation	Adjoint d'animation ppl de 2 <sup>e</sup> cl.	C	3	0	3	3
Animation	Adjoint d'animation	C	5	26	31	7
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 <sup>er</sup> cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. 2 <sup>e</sup> cl.	B	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine ppl de 1 <sup>er</sup> cl.	C	1	0	1	0
Culturelle	Adjoint patrimoine ppl de 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	1	2	1
Sociale	Agent social principal de 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	2	3	3
Sociale	Agent social	C	1	3	4	3
<b>Total</b>			<b>46</b>	<b>45</b>	<b>91</b>	<b>72</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.

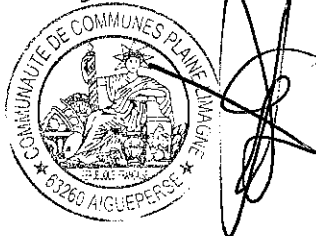
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

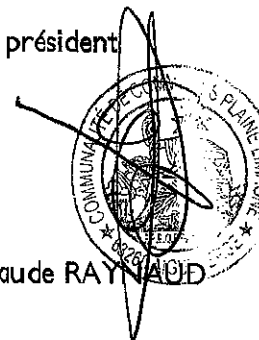
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,



Le président



Claude RAYNAUD